



Financer la mobilité internationale dans la voie professionnelle

MARS 2022

Euro App Mobility

1/4 Les bourses Erasmus+

Les démarches de financements

- **Avec accréditation**

Dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027, l'accès aux financements liés à la mobilité passe principalement par **le dépôt préalable d'une demande d'accréditation, où sont visés les projets de mobilité accrédités**¹. L'organisme accrédité (ou les partenaires d'un organisme accrédité dans le cadre d'une accréditation de consortium de mobilité) pourra bénéficier de financements liés aux activités de mobilité **jusqu'en 2027**. Un appel à propositions « Accréditation » est mis en place chaque année².

- Durée : initiale de 15 mois. Après 12 mois, les bénéficiaires peuvent demander une prolongation du projet jusqu'à à 24 mois.
- Eligibilité³ : les dépôts de candidature peuvent être effectués à titre individuel (au nom d'un seul organisme) ou par un consortium (le coordinateur du projet + 2 organismes d'EPF d'envoi français au minimum) selon les conditions définies dans le [guide du programme](#).
- Profil de l'organisme : mon organisme s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de projets de mobilités pour les apprenants et les personnels de la structure.

Une fois l'accréditation obtenue, la structure d'envoi doit constituer sa demande de financement pour la réalisation de projets accrédités. Pour vous aider à remplir votre demande de financement, veuillez consulter le [Guide d'aide à la complétion: Projets accrédités \(KA121\) - Formulaire de demande de financement 2022](#).

¹ Voir plus de précisions sur les projets de mobilités accrédités : [ici](#).

² Date limite de dépôt des candidatures pour l'Accréditations Erasmus+ 2022 : le 19 octobre 2022.

³ La liste complète des organismes et des publics cibles éligibles est précisée dans [la circulaire publiée au BOEN](#).



- **Sans accréditation**

Il est possible de financer des projets sans passer par l'accréditation. Ces projets sont appelés « **projets de mobilité de courte durée⁴** », mais peuvent inclure des mobilités longues. La démarche est directe et simplifiée.

- Particularités : projets de moindre envergure incluant une limitation du nombre de participants (30 maximum) et de la durée du projet (6 à 18 mois). Contrairement à l'accréditation, ce système implique une nouvelle demande pour chaque projet. Un organisme ne peut prétendre qu'à 3 subventions au cours de 5 appels à proposition consécutifs sur le programme 2021-2027.
- Eligibilité : ces projets sont accessibles uniquement aux organismes à titre individuel.
- Profil de l'organisme : l'organisme débute dans les projets européens et souhaite organiser un projet rapidement.

Pour vous guider dans la préparation de votre demande de financement, veuillez consulter le [Guide d'aide de saisie budgétaire : Projets de mobilité de courte durée \(KA122\) – Formulaire de candidature 2022](#).

Les activités financées

Une demande de financement de mobilités peut inclure une ou plusieurs des activités suivantes :

- Stage au sein d'un organisme d'EFP et/ou une entreprise à l'étranger, **pour une durée de 2 semaines à moins de 3 mois** (hors voyage) ;
- Stage de longue durée au sein d'un organisme d'EFP et/ou une entreprise à l'étranger (**Erasmus Pro**), **pour une durée de 3 à 12 mois** (hors voyage) ;
- Dans le cadre des activités d'Erasmus Pro, il est possible de financer des visites de **planification préalables (VPP), dite « visite préparatoire »**, de courte durée (3 jours maximum, hors voyage) chez un partenaire d'accueil européen, pour le personnel des organisations d'envoi, afin de mieux préparer les futures mobilités d'apprenants et de garantir leur qualité ;
- Participation à **des compétitions de métiers** dans le cadre de l'EFP (1 à 10 jours).

Dans le cas où l'activité est réalisée dans un organisme EFP, celle-ci doit offrir une forte composante d'apprentissage en milieu professionnel (stage).

Les soutiens financiers

La subvention Erasmus+ est **une contribution, elle n'est pas destinée à couvrir l'ensemble des frais des projets**. La subvention est calculée sur la base de coûts unitaires (forfaits) qui dépendent des paramètres du projet : destinations, nombre de participants, durée des mobilités, nombre d'accompagnateurs, etc.

⁴ Voir plus d'informations relatives aux projets de mobilité de courte durée : [ici](#)



Pour vous aider à gérer votre budget, veuillez consulter les documents suivants : "Taux applicables pour les contributions unitaires Action Clé1 – Appel à proposition 2021" :

- secteur de [l'Enseignement et de la formation professionnels](#) (EFP) ;
- secteur de [l'Enseignement supérieur](#) (ESUP).

Le tableau ci-après présente les principales aides financières accordées au titre du programme Erasmus+ :

Poste de dépense	Activité	Soutien financier
Organisation - gestion	Temps : frais de gestion, déplacement visite préparatoire	Erasmus+ : soutien organisationnel – forfait
Préparation linguistique, culturelle, professionnelle	Temps d'un formateur (interne) ou prestation externe	Erasmus+ : soutien linguistique – forfait 150€
Mobilité / transport	Billet d'avion, train, bus	Erasmus+ : soutien voyage – forfait km/pays
Frais de séjours / frais de mobilité sur place	Hébergement, repas, frais culturels, transport public, location voiture...	Erasmus+ : support individuel – forfait
Assurance / rapatriement	X	X
Besoins spécifiques	Accompagnement handicap	Erasmus+ : frais soutien besoins spécifiques
Accompagnement	Temps d'accompagnateurs, remplaçants	X
Ingénierie pédagogique	Temps	Fonds propres / temps
Prestation externe (autres)	Organisme intermédiaire – recherche entreprises d'accueil	Fonds propres / temps
Communication	Organisation d'évènement / réception	X



Liens utiles

Des plateformes pour vous accompagner dans votre candidature :

- [Penelope+](#) : de l'accompagnement pour les porteurs et bénéficiaires de projets ;
- [Mon projet Erasmus+](#) : des modalités pour les dépôts de candidature par type de subvention ;
- [Erasmus+ Projects Platform](#) : une base de données européenne qui donne accès aux descriptions, résultats et contacts de tous les projets financés par le programme Erasmus + ;
- [Réseau Euroguidance](#) : de l'information sur divers aspects du projet (financement, lieux de stage).

Des ressources complémentaires sur les départs en mobilité :

- [Infographie](#) : « Des outils au service des projets Erasmus » ;
- [L'Observatoire Erasmus + n°17](#) : « L'alternance dans Erasmus+ », 2021.

Une question ?

Contactez l'équipe **d'Euro App Mobility** :
contact@euroappmobility.eu